

nes paralysies ou contractures hystériques, ou encore d'autres manifestations obstinées de la grande névrose. Ai-je besoin de dire que, dans les cas de ce genre, aucun scrupule moral ne saurait interdire l'emploi de l'hypnotisme, au médecin qui est pleinement convaincu de son utilité ?

Pour ce qui est des pratiques du spiritisme, au contraire notre réprobation ne comporte point de réserves. Le spiritisme, en effet, présente pour la société et pour l'individu tous les dangers, comme aussi toutes les conséquences funestes de l'hypnotisme ; il en présente mille autres plus déplorables encore, et il ne nous offre, en échange, aucun avantage, si ce n'est l'avantage, assez misérable, de nous démontrer indirectement l'existence du surnaturel, dont nous avons par ailleurs assez de preuves manifestes.

Aux principes les plus répandus et les plus solides de la morale sociale, civique et individuelle, les communications spirites substituent des folies de toute espèce, variant d'un endroit à l'autre. Et tandis que dans ces communications toutes les religions sont déclarées également bonnes, il semble qu'une seule exception soit faite pour l'unique religion qui n'admet aucune sorte d'erreurs ni de superstitions : pour la religion catholique et apostolique du Christ.

Chez les individus qui remplissent le rôle de médium et chez ceux qui assistent à leurs opérations, le spiritisme produit, ou bien l'obnubilation, ou bien l'exaltation morbide des facultés mentales ; il provoque les névroses les plus graves, les plus graves névropathies organiques. C'est chose notoire que la plupart des médiums fameux et bon nombre de ceux qui ont assidûment suivi les pratiques spirites sont morts fous ou atteints de troubles nerveux profonds.

Mais outre ces dangers et ces maux, qui sont communs à l'hypnotisme et au spiritisme, celui-ci en présente d'autres infiniment plus fâcheux, en raison du lien de plus en plus intime que ces pratiques établissent entre des êtres absolument différents de nature, de caractère, de sentiments, d'intelligence et de moralité. Ces dangers et ces maux, c'est à la théologie qu'il convient de s'en occuper ; nous ne pouvons ici que les signaler en passant.

Et que l'on ne prétende point que le spiritisme puisse du moins présenter, en échange, quelques avantages, tels que celui d'aider à la reconnaissance et à la guérison de certaines maladies ! La vérité est que, si parfois les indications ainsi obtenues se sont trouvées exactes ou efficaces, presque toujours, au contraire, elles n'ont fait qu'aggraver l'état des malades. Les spirites nous disent bien que cela est dû à l'intervention d'esprits bouffons ou trompeurs : mais com-